L'INFO

2020

LAMBALLE TERRE ET MER (REGIE)

Extrait du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public Disponible en mairie de LAMBALLE

TERRITOIRE

55 000 habitants

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve en 2020, 6 services différents :
- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel).

La présente fiche concerne uniquement le service exploité en REGIE.

Il regroupe les communes de : Andel, la Bouillie, Brehand, Coetmieux, Henansal, Henon, Lamballe, Landehen, la Malhoure, Morieux, Noyal, Penguily, Planguenoual, Pledeliac, Pleneuf-Val-Andre, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint-Alban, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoel, Trebry et Tredaniel.

La population desservie est de 55 000 **habitants**, pour REGIE.

25 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

La communauté d'agglomération a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **27 010 abonnés** (+1,16 % par rapport à 2019), pour REGIE.

PRODUCTION

8 ressources

- Des ressources propres à la communauté d'agglomération : 6 Captages, 1 Forage ont fourni 598 481 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 3 317 119 m³ :
  - Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre a fourni 3 317 119 m³.

DISTRIBUTION

Un réseau de 1 311 km
3 271 897 m³ consommés

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 2 535 883 m³ soit en moyenne **126 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 736 014 m³, soit un total de 3 271 897 m³ (en baisse de 0,45 % par rapport à 2019).

Par ailleurs, un volume total de 143 379 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, …), **le rendement du réseau était de 88,2 %** en 2020 (il était de 90,3 % en 2019).

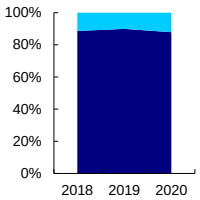

Rendement du réseau

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,5 %.

PRIX

<u>Prix moyen 2021 :</u>
276,51 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Il varie selon les communes (voir rapport).

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en moyenne 276,51 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2021, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,30 €/m³, **en hausse de +0,72 % par rapport à 2020**.

Sur ce montant, 78 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 22 %.

Répartition des montants collectés

© Diadème Ingénierie & MAP / SDAEP22

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(REGIE)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2020

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SDAEP22

Document établi
le 27 août 2021

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

LAMBALLE TERRE ET MER

Rapport annuel

EXERCICE
2020

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
  - LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
  - LE PRIX DE L'EAU HENON Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 9
  - LE PRIX DE L'EAU LA BOUILLIE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 10
  - LE PRIX DE L'EAU PLANGUENOUAL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 11
  - LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 12
  - LE PRIX DE L'EAU ST-ALBAN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 13
  - LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 14
  - LE PRIX DE L'EAU QUESSOY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 15
  - LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 16
  - RECETTES D'EXPLOITATION 17
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 18**
  - QUALITE DE L'EAU 18
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 18
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 18
  - PERFORMANCE DU RESEAU 20
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 21
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 22**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 22
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 22
  - ETAT DE LA DETTE 23
  - AMORTISSEMENTS REALISES 23
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 24**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 24

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

LAMBALLE TERRE ET MER

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve en 2020, 6 services différents :
- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel).

Le présent rapport concerne uniquement le service : REGIE.

Les communes de ce service sont les suivantes : ANDEL, BOUILLIE (LA), BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, HENON, LAMBALLE, LANDEHEN, MALHOURE (LA), MORIEUX, NOYAL, PENGUILY, PLANGUENOUAL, PLEDELIAC, PLENEUF-VAL-ANDRE, POMMERET, QUESSOY, QUINTENIC, SAINT-ALBAN, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOEL, TREBRY et TREDANIEL.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

55 000 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

Rapport annuel
EXERCICE 2020

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Variation 2019/2020
Captage du Perchais TREBRY Prélèvement en nappe souterraine	25	158 629	180 148	+13,57 %
Captage du Gué Chaussé TREDANIEL Prélèvement en nappe souterraine	10	40 643	37 690	-7,27 %
Captage des Salles HENON Prélèvement en nappe souterraine		33 014	92 588	+180,45 %
Captage de Carnivet QUESSOY Prélèvement en nappe souterraine	40	180 112	158 305	-12,11 %
captage de Belouze / Pas d'Ereuc PLEDELIAC Prélèvement en nappe souterraine	15	96 120	109 660	+14,09 %
Captage Le Bréha SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine		23 257	20 090	-13,62 %
Captage des Trois Croix SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		**531 775**	**598 481**	**+12,54 %**

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2019 [m³]	Acheté en 2020 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	3 299 845	3 317 119

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Variation 2019/2020
Station du Perchais TREBRY Traitement complet	500	158 629	180 148	+13,57 %
Station du Gué Chaussé TREDANIEL Traitement complet	120	40 643	37 690	-7,27 %
Station du Gue Meheust (les Salles) HENON Traitement complet	280	33 014	92 588	+180,45 %
Station de Carnivet QUESSOY Traitement complet	800	180 112	158 305	-12,11 %
Station de Belouze PLEDELIAC Traitement complet	400	96 120	109 660	+14,09 %
Station de traitement des Trois Croix SAINT-GLEN	200	23 257	20 090	-13,62 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	531 775	598 481	+12,54 %
Importations	3 299 845	3 317 119	+0,52 %
Total général	**3 831 620**	***3 915 600***	**+2,19 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	26 694	27 003	+1,16 %
Nombre d'abonnements non domestiques	7	7	0,00 %
Nombre total d'abonnements	**26 701**	**27 010**	**+1,16 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire LA BOUILLIE*

Total des abonnés **443**

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLENEUF VAL ANDRE*

Total des abonnés **5 005**

- *Abonnés de l'entité tarifaire EX LAMBALLE COMMUNAUTE*

ANDEL	493
BREHAND	832
COETMIEUX	787
HENANSAL	599
LAMBALLE	7 924
LANDEHEN	622
LE MENE	2
MALHOURE (LA)	251
NOYAL	433
PENGUILY	271
PLESTAN	1
POMMERET	976
QUINTENIC	165
SAINT-GLEN	341
SAINT-RIEUL	244
SAINT-TRIMOEL	268
TREBRY	442
Total des abonnés	**14 651**

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLANGUENOUAL*

Total des abonnés **1 360**

- *Abonnés de l'entité tarifaire ST-ALBAN*

Total des abonnés **1 270**

- *Abonnés de l'entité tarifaire HENON*

Total des abonnés **1 000**

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLEDELIAC*

Total des abonnés **878**

- *Abonnés de l'entité tarifaire QUESSOY*

Total des abonnés **1 975**

- *Abonnés de l'entité tarifaire TREDANIEL*

Total des abonnés **428**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2019	2020	Variation
Volume produit	531 775	598 481	+12,54 %
Volume importé	3 299 845	3 317 119	+0,52 %
Volume exporté	- 135 939	- 143 379	+5,47 %
Volume mis en distribution	**3 695 681**	**3 772 221**	+2,07 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 544 264	2 535 883	-0,33 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	742 494	736 014	-0,87 %
Volume total vendu aux abonnés	**3 286 758**	**3 271 897**	**-0,45 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 94 m³ par an. Elle était de 95 m³ en 2019.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2019 [m³]	Exporté en 2020 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - ERQUY	19 961	17 549
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - PLENEE-JUGON	15 826	12 497
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - PLESTAN	14 490	13 482
LAMBALLE TERRE ET MER - EX HENANBIHEN	85 662	99 851
Volume total exporté	- 135 939	- 143 379

LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 314,6	1 310,5	-0,31 %

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

LAMBALLE TERRE ET MER

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2020	1er jan 2021
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	54,81	57,68	+5,24 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,235	1,25	+1,21 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	203,01	207,68	+2,30 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,81	14,06	+1,81 %
Total [€ TTC]	**264,82**	**269,74**	**+1,86 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,25 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2021

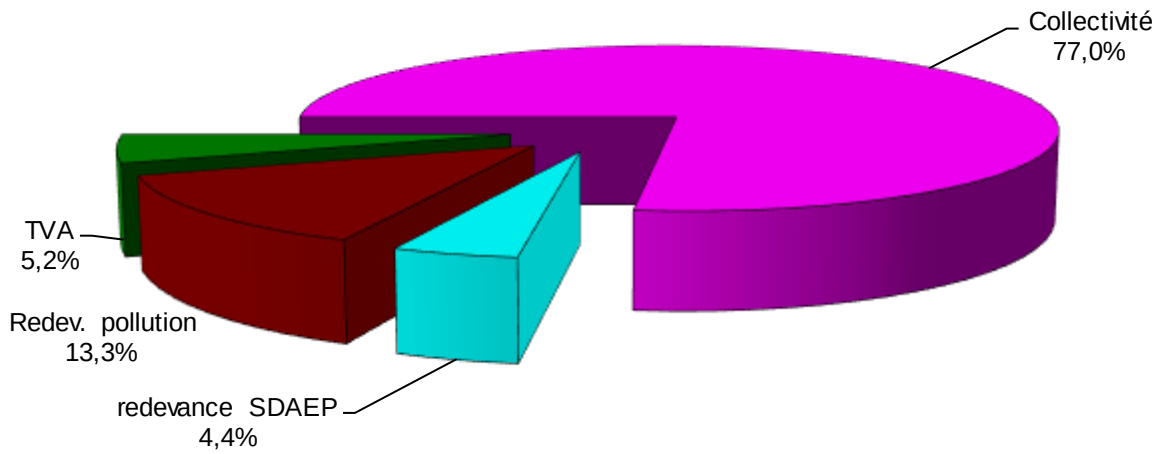

LE PRIX DE L'EAU HENON y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	53,28	63,41	+19,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,36	1,316	-3,24 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 1 000 m³)	1,26	1,260	+0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	216,48	221,33	+2,24 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,55	14,81	+1,79 %
Total [€ TTC]	**279,03**	**284,14**	**+1,83 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,24 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,37 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2021

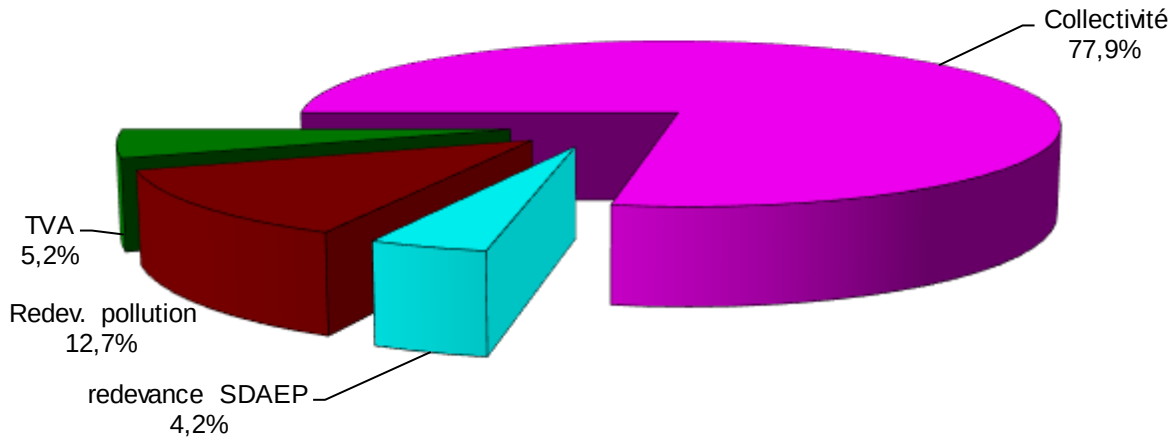

LE PRIX DE L'EAU LA BOUILLIE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,74	65,75	-1,48 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,329	1,314	-1,13 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	226,22	223,43	-1,23 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,08	14,93	-0,99 %
Total [€ TTC]	**289,30**	**286,36**	**-1,02 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
-1,23 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,39 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2021

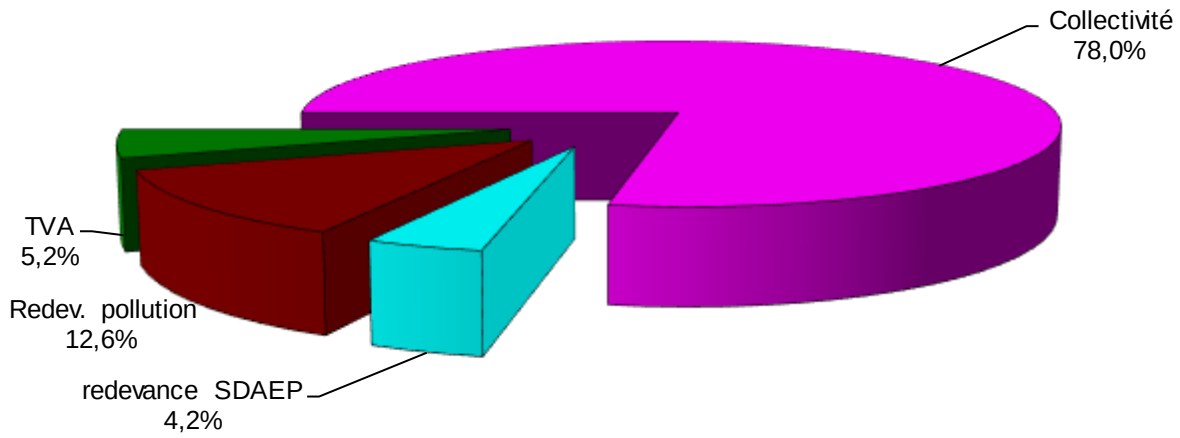

LE PRIX DE L'EAU PLANGUENOUAL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,57	63,61	+0,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,30	1,31	+0,77 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	219,57	220,81	+0,56 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,72	14,78	+0,41 %
Total [€ TTC]	**282,29**	**283,59**	**+0,46 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,36 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0024 €/l*

Répartition au 1er janvier 2021

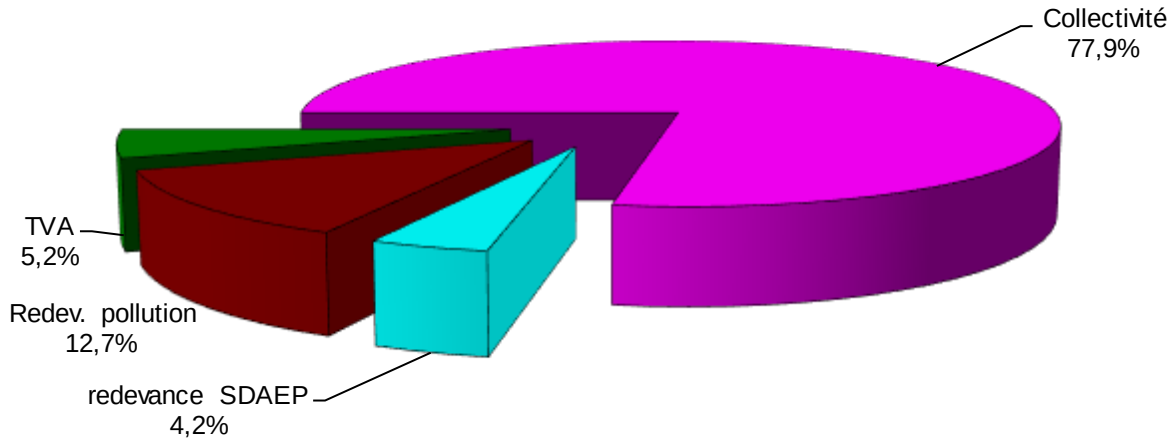

LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	54,23	57,28	+5,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,544	1,459	-5,51 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	239,51	232,36	-2,99 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,81	15,42	-2,47 %
Total [€ TTC]	**303,32**	**295,78**	**-2,49 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,99 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,46 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0025 €/l*

Répartition au 1er janvier 2021

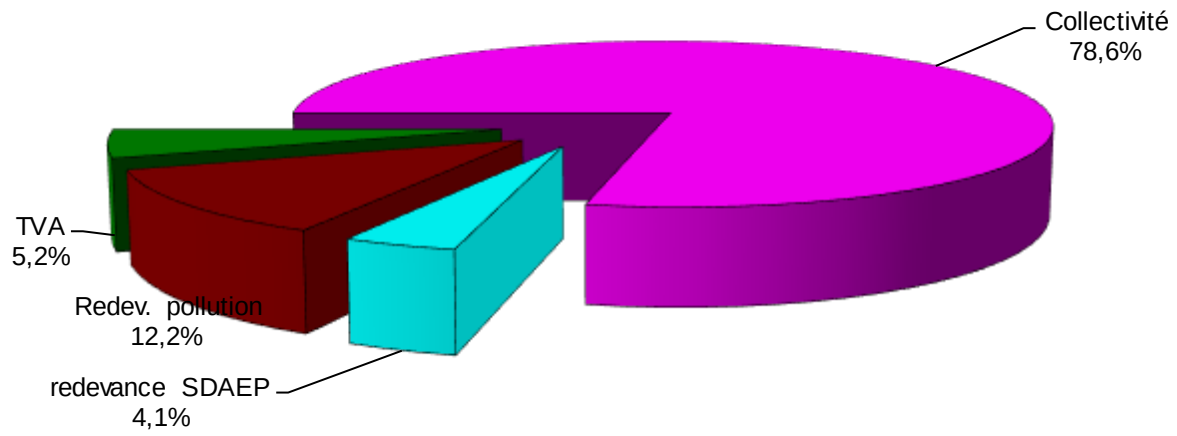

LE PRIX DE L'EAU ST-ALBAN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,57	63,61	+0,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,30	1,31	+0,77 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	219,57	220,81	+0,56 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,72	14,78	+0,41 %
Total [€ TTC]	**282,29**	**283,59**	**+0,46 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,36 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0024 €/l*

Répartition au 1er janvier 2021

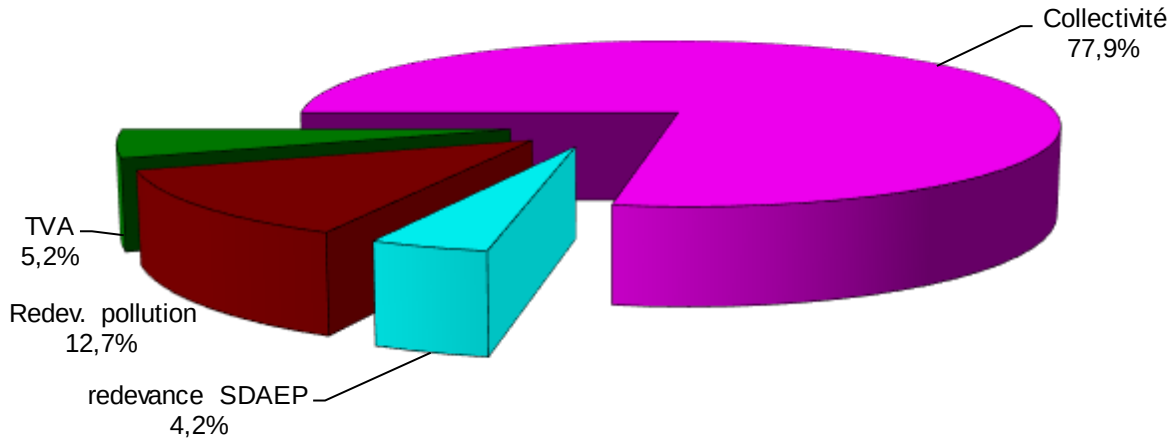

LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	84,44	77,73	-7,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,347	1,327	-1,48 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,030	1,090	+5,83 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,950	1,030	+8,42 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	246,08	236,97	-3,70 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,17	15,67	-3,09 %
Total [€ TTC]	**310,25**	**300,64**	**-3,10 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
-3,70 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,51 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0025 €/l*

Répartition au 1er janvier 2021

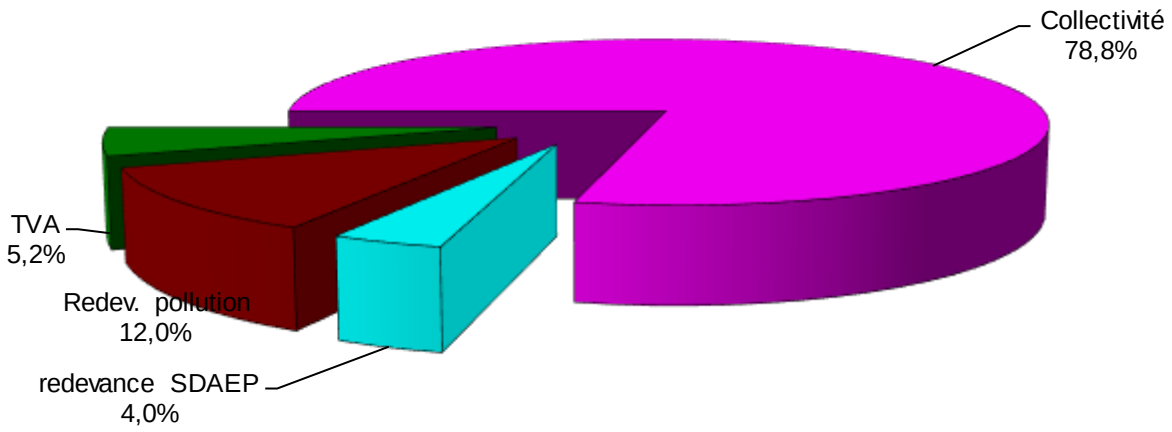

LE PRIX DE L'EAU QUESSOY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,51	62,21	+1,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,155	1,191	+3,12 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,080	1,100	+1,85 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	1,000	1,040	+4,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	200,11	205,13	+2,51 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,65	13,92	+1,98 %
Total [€ TTC]	**261,76**	**267,05**	**+2,02 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,51 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,23 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0022 €/l*

Répartition au 1er janvier 2021

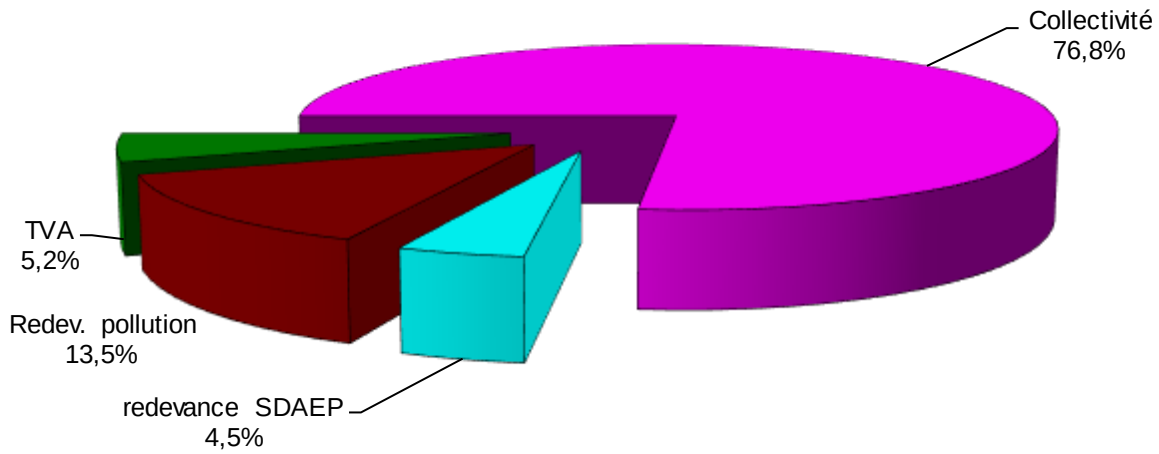

LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,95	67,24	-2,48 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,987	1,047	+6,08 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 1 000 m³)	0,580	0,670	+15,52 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation
Collectivité	187,39	192,88	+2,93 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	12,95	13,25	+2,32 %
Total [€ TTC]	**248,34**	**254,13**	**+2,33 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,93 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,12 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2021

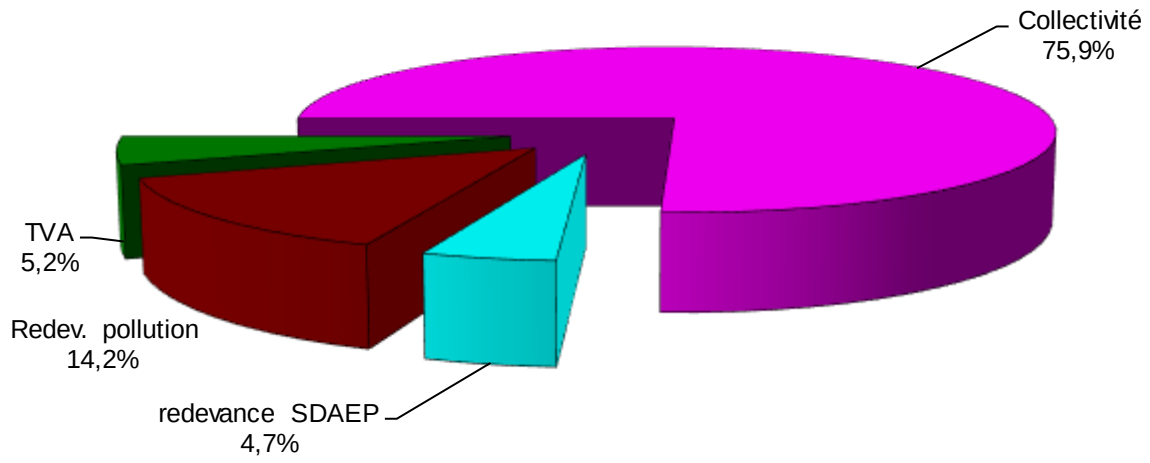

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	5 792 883,05 €	5 909 619,55 €	+2,02 %
Total recettes de vente d'eau	5 792 883,05 €	5 909 619,55 €	+2,02 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	187 432,72 €	286 067,29 €	
Divers	797,68 €	802,02 €	
Loyer antennes	5 296,78 €	5 100,00 €	
Total des recettes	5 986 410,23 €	6 201 588,86 €	

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	204	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	209	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**109**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

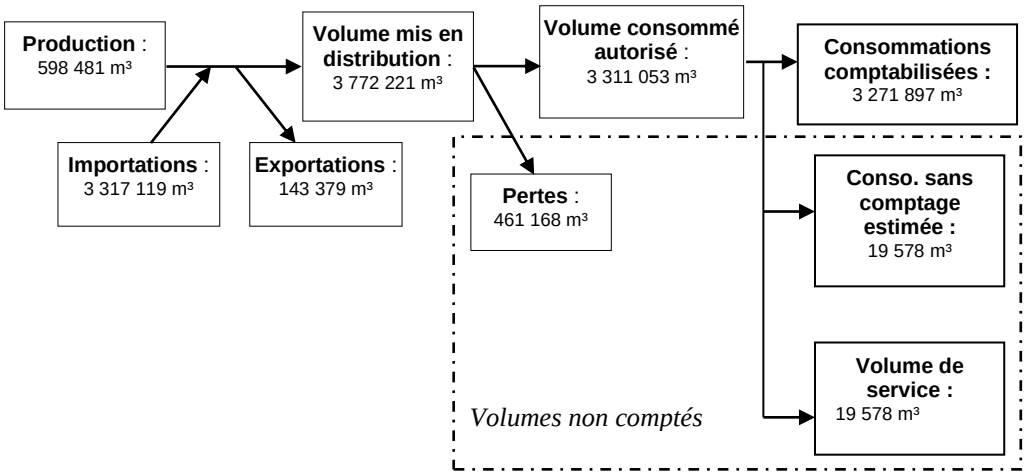

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 19 578 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 19 578 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	90,3%	88,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,0

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	1,0

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,2	7,2
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,635	4,390	12,943	5,715	6,479

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,5 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
ADDUCTION RESEAU : Travaux SAINT MIEUX TREBRY	400 000 €
ADDUCTION RESEAU : Travaux LE VAU GAUTIER TREBRY	236 134 €
RENOUVELLEMENT DU RESEAU SECTEUR SAINT LAZARE LAMBALLE ARMOR	295 728 €
RENOUVELLEMENT BALLON ANTIBELIER SURPRESSIONS	13 380 €
TRAVAUX DE RESEAUX RUE DE LA CROIX VERTE SAINT RIEUL	28 229 €
ETUDES RESEAUX MONCONTOUR TREDANIEL	21 000 €
TRAVAUX RESEAUX LA COTENTIN PLANGUENOUAL LAMBALLE ARMOR	21 000 €
RESERVOIR LES CLOITRES -RENOUVELLEMENT DE VANNES PAPILLON ET TUYAUTERIE PLENEUF VAL ANDRE	32 459 €
RESERVOIR RENOUVELLEMENT CANALISATION QUESSOY BOTIER	7 458 €
STATION PRODUCTION LOCAL TECHNIQUE SAINT GLEN LE BREHA	11 861 €
INTALLATION D'UN BYPASS AU RESERVOIR MORIEUX LAMBALLE ARMOR	32 794 €
RACCORDEMENT A LA FIBRE DU BATIMENT 38 BIS RUE D'ARMOR LAMBALLE ARMOR	30 070 €
RENOUVELLEMENT ECHELLE D'ACCES AU RESERVOIR SAINT GLEN BREHA ET RENOUVELLEMENT DU COMPTAGE	4 010 €
EXTENSION ET CREATION DE BRANCHEMENTS AEP PLENEUF VAL ANDRE BD KENNEDY ET ALLEE DE LA ROSERAIE	52 148 €
RENOUVELLEMENT ARMOIRES ELECTRIQUES ET TELESURVEILLANCE DES RESERVOIRS, SURPESSIONS ET UNITES DE PRODUCTION POMMERET/LANDEHEN/SAINT AARON/HENANSAL/QUESSOY/ SAINT GLEN/ HENON	142 690 €
MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME DE SUPERVSION ET CENTRALISATION DES DONNEES DES RESEAUX	175 585 €
REHABILITATION CHATEAU D'EAU D'HENANSAL ET TRAVAUX SUR CHATEAU D'EAU DE LA POTERIE	233 500 €
MISE EN SECURITE DES RESERVOIRS	142 747 €
RENOUVELLEMENT RESEAUX PLENEUF VAL ANDRE MOTTE MEURDEL	155 000 €
SECTORISATION SUR LES COMMUNES DE PLEDELIAC ET TREDANIEL	170 000 €
ETUDE D'AMELIORATION SURPRESSION HENON « l'Aulnay Noël »	10 000 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	98	95
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,37 %**	**0,34 %**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	4 148 340,77 €	4 272 320,58 €
Remboursements au cours de l'exercice	472 768,49 €	488 474,75 €
dont en intérêts	114 277,59 €	111 258,05 €
dont en capital	358 490,90 €	377 216,70 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	1 063 511,87 €	1 095 550,14 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2019	2020
montants des abandons de créance	45 788,53 €	87 169,09 €
montants des versements à un fonds de solidarité	7 800,00 €	8 100,00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/ m^3. Pour un foyer consommant 120 m^3 par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,75 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

67,61 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

6,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,62 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

1,96 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)

2,59 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

7,03 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,90 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

2,85 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

32,52 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

17,07 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

8,13 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

14,23 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

16,67 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

8,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES
650 000

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
42,7 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
166

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
25,8

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
1 077

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
2 315

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
68

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉES ÉCONOMIQUES
346

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental **« France Relance »** doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.
Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : http://bit.ly/PR-EauPotable

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv

> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : http://bit.ly/PR-Continuite

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1er mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

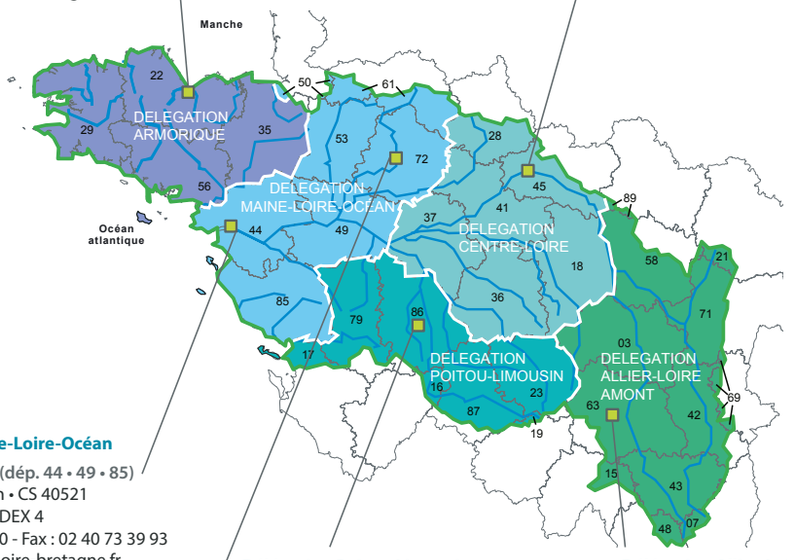

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
➔ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
➔ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprim'vert sur papier PEFC™
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

LES COMITÉS DE BASSIN

Donnez votre avis sur

DU 1ER MARS AU 1ER SEPTEMBRE 2021

L'eau les inondations et le milieu marin

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

EN IMMERSION
L'eau a quelque chose à vous dire...

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"